

Département de l'Aude

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

-----

2025-02/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de  
Carcassonne

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :  
Antenne relai - contrat  
de bail avec la société  
SPIE City Networks

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MICHEAU, Maire de FLOURE.

### Présents :

Mesdames Véronique BERTOLA, Armelle BARTHE, Julie MARRE,  
Messieurs Pierre MICHEAU, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,  
Philippe GAUTHIER, Bernard BETES, Francis BOUZINAC

### Excusés :

Madame Loubna ZOUGGAGH (donné pouvoir à M. Pierre MICHEAU)  
Monsieur Camille TRILLE

Secrétaire de séance : Madame Véronique BERTOLA

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de  
Conseillers Municipaux  
en service est de dix

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la société SPIE City Networks d'implanter une antenne relai sur un terrain communal cadastré A78.

Pour ce faire, un bail de location doit être établi entre la société SPIE City Networks et la commune de Floure.

Convocation du CM en  
date du 15 janvier 2025

Monsieur le Maire donne lecture du projet du bail qui reprend les points suivants :

- l'emplacement (parcelle A78 pour l'implantation de l'antenne sur une superficie de 25m<sup>2</sup> avec passage de câble pour l'alimentation du pylône sur cette même parcelle)
- le loyer ( 2.500 € annuellement)
- la durée ( 12 ans renouvelable par 12 ans avec un préavis de 36 mois)
- les annexes (plan de masse détaillé, photographies de point de vue différents, schéma d'implantation sur le terrain)

Monsieur le Maire précise que le pylône treillis de 30m avec les zones techniques surélevées de 1m par rapport au terrain naturel et la clôture de 1,60m de hauteur autour du pylône, s'inséreront parfaitement dans l'environnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette proposition de bail et de procéder aux formalités nécessaires au près de la société SPIE City Networks.

### Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de son Président, en accord avec lui,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et à procéder aux formalités nécessaires auprès de la société SPIE City Networks.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 23 janvier 2025

Le Maire



Pierre MICHEAU